

## LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

### PARTICULIERS, ENTREPRISES

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

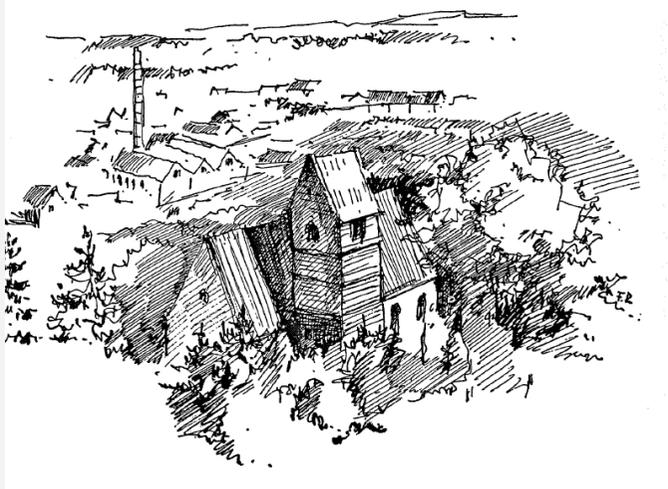
Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

### EXEMPLES D'AVANTAGES FISCAUX

|                           | Impôt sur le revenu | Impôt sur les sociétés | Impôt sur la fortune |
|---------------------------|---------------------|------------------------|----------------------|
| Un don de :               | 100 €               | 1 000 €                | 2 000 €              |
| Une dépense réelle de :   | 34 €                | 400 €                  | 500 €                |
| Une économie d'impôt de : | 66 €                | 600 €                  | 1 500 €              |

## L'ÉGLISE EN IMAGES



FONDATION



DU PATRIMOINE

Délégation Alsace



Bouxwiller

## RESTAURATION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE SAINT-LEGER DE BOUXWILLER



[WWW.FONDATION-PATRIMOINE.ORG/59806](http://WWW.FONDATION-PATRIMOINE.ORG/59806)

Grand Est  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

ALSACE  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
BAS-RHIN

FONDATION



DU PATRIMOINE

Fondation du patrimoine - Délégation Alsace

9 place Kléber

67000 STRASBOURG

Tél: 03 88 22 32 15 - Fax: 03 88 22 24 97

[alsace@fondation-patrimoine.org](mailto:alsace@fondation-patrimoine.org)

# L'ÉGLISE CATHOLIQUE SAINT-LÉGER

Bouxwiller est l'ancienne capitale des Comtes de Hanau Lichtenberg. Ville Porte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, elle possède un large patrimoine historique qu'elle cherche à mettre en valeur. Son église catholique Saint-Léger, élément caractéristique du paysage de Bouxwiller, remonte au 13ème siècle.



Cette « Oberkirche », construite extra-muros et située au Sud de la ville dans l'ancien cimetière, est aménagée sur une terrasse dans la pente de la colline du Bastberg. **Première église paroissiale, son clocher primitif, remonte au 13ème siècle** et serait la plus vieille construction de Bouxwiller. Il s'agit d'une tour en bâtière, accolée au mur ouest de la nef. L'ancienne église était orientée et la tour formait porche. Choeur et nef furent reconstruits, selon un axe nord-sud, en 1780.

L'église Saint-Léger est située près de l'emplacement de l'ancienne cour domaniale de l'abbaye de Neuwiller-lès-Saverne et fut la **première église paroissiale de Bouxwiller** ; Avec l'introduction de la Réforme, elle ne servit plus que pour les enterrements. Elle fut rendue au culte catholique en 1683.

L'apparition de mэрule dans la sacristie en 2016 a démontré la nécessité de monter un projet de restauration global de cette église. Les travaux prévus doivent consister en la pose d'un drainage sur le pourtour de l'église et suppression du caniveau béton, remplacement de la couverture de la nef et du clocher et renforcement de la charpente abîmée, rejointoiement des maçonneries du clocher, réfection des enduits extérieurs de la nef à la chaux...



La commune et le Conseil de Fabrique ont souhaité s'associer à la Fondation du patrimoine pour le lancement d'une collecte de dons pour nous aider à la restauration de cet édifice estimée à **720 939 € HT**.

Nous comptons sur votre générosité pour nous aider à faire revivre ce lieu. Chaque don fera l'objet d'un reçu fiscal émis par la Fondation du patrimoine.

**MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !**

## BULLETIN DE DON POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE BOUXWILLER

**OUI, je fais un don de ..... euros pour aider à la restauration de l'église catholique de Bouxwiller (67) et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de 5 années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de 2 ans.

### Vos coordonnées :

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Tél. : .....

**Paiement en espèces** : nous vous adresserons votre reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessus.

**Paiement par chèque** : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – église Bouxwiller ».

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.

**Pensez au don en ligne !** Retrouvez ce projet sur notre site internet [www.fondation-patrimoine.org/59806](http://www.fondation-patrimoine.org/59806)

**Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail\*.**

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :

sur le revenu

OU  sur la fortune immobilière

OU  sur les sociétés

**Coupon réponse à renvoyer à :**  
Fondation du patrimoine - délégation Alsace  
9 Place Kleber  
67000 STRASBOURG

Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et le Conseil de Fabrique seront également destinataires ; toutefois **si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquons vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.**

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation Alsace dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

